

L'AGENCE NATIONALE DE BIOSECURITE ORGANISE UN ATELIER SUR L'INFORMATION ET LA PARTICIPATION DU PUBLIC A LA PRISE DE DECISION EN MATIERE DE BIOTECHNOLOGIE /BIOSECURITE A DORI, REGION DU SAHEL

L'Agence Nationale de Biosécurité (ANB) en collaboration avec le Forum Ouvert sur les Biotechnologies Agricoles en Afrique, section du Burkina (OFAB-BURKINA) a organisé, le lundi 18 septembre 2017 dans la salle polyvalente de Dori, un atelier sur l'information et la participation du public à la prise de décision en matière de biotechnologie/biosécurité. Placé sous le patronage du Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation. Cette rencontre d'échanges a réuni une centaine de participants, issus de toutes les couches sociales de la région du Sahel. Il

« Informer les différentes parties prenantes sur les fondamentaux de la biotechnologie, le système national de biosécurité et à recueillir leurs préoccupations sur leur participation à la prise de décision en matière d'OGM », c'est l'objectif phare de la rencontre de Dori. La cérémonie d'ouverture a été ponctuée par l'allocution du Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, Pr Alkassoum MAIGA et le mot de bienvenue de la Directrice Générale de l'ANB, Pr Chantal ZOUNGRANA/KABORE.



Photo 1 : Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation prononçant le discours d'ouverture de l'atelier

Dans son discours d'ouverture, le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation a salué à sa juste valeur la tenue de cette rencontre d'échanges dans la ville de Dori. *« Cette approche participative de l'ANB répond au souci du Gouvernement à travers mon Département, de mettre les citoyens au cœur de toutes les actions de développement. Je vous invite à prendre activement part aux travaux et à contribuer à l'enrichissement du débat à travers des échanges constructifs »*, a-t-il relevé. *« L'humanité sera confrontée à des défis sociaux, économiques et environnementaux de plus en plus importants dans les deux décennies à venir. Dans les pays en voie de développement, cela se traduira par une demande très forte en produits alimentaires et en soins médicaux. Au même moment, les ressources naturelles surexploitées ne sauront contribuer pendant longtemps à la résilience des populations. Les changements globaux pourraient s'exacerber rendant ainsi précaires la pluviosité et la pluviométrie dans la zone intertropicale, avec pour corollaires, la réduction des ressources hydriques et l'augmentation de la fréquence des sécheresses. Pour faire face à ces difficultés, des pays pourraient avoir recours à la biotechnologie moderne »*, a-t-il indiqué.

La biotechnologie et ses applications

La première communication a été présentée par Dr Oumar TRAORE, Directeur de recherche. Sa communication a porté sur la biotechnologie et ses applications. Dr TRAORE a, d'emblée rappelé l'origine de la biotechnologie. En effet, l'utilisation de la biotechnologie par l'Homme remonte à l'ère de la sédentarisation avec la domestication des plantes et des animaux pour répondre à ses besoins de production et de subsistance. Le communicateur a aussi indiqué l'évolution de la biotechnologie jusqu'à l'avènement de la biotechnologie moderne avec ses applications dans les domaines de la santé humaine et animale, de l'agriculture, de l'environnement, de l'industrie, de la défense et de la sécurité, etc. Dr TRAORE a également mentionné que la biotechnologie moderne a évolué et nous avons aujourd'hui la technique d'édition génétique. Elle consiste à modifier directement le patrimoine génétique de l'organisme vivant.

« L'ANB en tant qu'organe de régulation travaille à mettre à la disposition du public, des informations fiables sur les OGM afin de permettre un débat éclairé sur la question et un choix responsable », a-t-il insisté.

La biosécurité et sa mise en œuvre au niveau national

La deuxième communication a été livrée par la Directrice Générale de l'ANB, Pr Chantal ZOUNGRANA /KABORE. Elle a traité de la biosécurité et sa mise en œuvre au niveau national. La Directrice Générale a, dans son mot introductif présenté la situation mondiale des OGM.

En effet, de 1996 à 2016 les superficies des cultures OGM n'ont cessé de croître. Pr ZOUNGRANA a, par ailleurs rappelé les avantages liés à l'utilisation de la biotechnologie moderne et s'est focalisée sur les effets néfastes potentiels qui découlent de l'utilisation des OGM. Ces risques potentiels qui sont d'ordre sanitaire, environnemental, socio-économique, éthique et « religieux » sont soumis à un système d'évaluation afin de proposer les mesures pour gérer les risques identifiés. « *Il s'est agi de rappeler aux participants les fondamentaux de la biotechnologie et de leur expliquer le système de réglementation de la biotechnologie moderne dans notre pays* », a-t-elle insisté. Ce système de réglementation est soutenu par un cadre institutionnel, législatif et réglementaire. Ainsi, le cadre institutionnel en matière de biosécurité dans notre pays est composé de l'ANB qui est l'autorité nationale compétente, et de deux organes consultatifs qui sont le Comité scientifique national de biosécurité (CSNB), organe technique compétent en matière d'évaluation scientifique, et l'Observatoire national de biosécurité (ONB) qui est chargé de la surveillance et de l'éducation du public en matière de biosécurité. La Directrice Générale a également présenté le cadre législatif et réglementaire en matière de biotechnologie/biosécurité, composé de la loi portant régime de sécurité en matière de biotechnologie et de plusieurs textes réglementaires.



Photo 2 : Les participants suivant avec intérêt les communications sur les OGM et leur système de réglementation au Burkina Faso

Les perspectives pour l'ANB

La Directrice Générale de l'ANB a évoqué dans sa communication les défis qui s'imposent à l'ANB. Parmi ces défis, il y a l'harmonisation des textes réglementaires en matière de biosécurité au niveau de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'implication des institutions de recherche au niveau national dans la production des semences biotechnologiques, et l'application du principe de précaution en matière de biosécurité. Pr ZOUNGRANA/KABORE a, en sus énumérer le renforcement des capacités scientifiques et techniques au niveau des acteurs pour maîtriser les aspects de la biotechnologie/biosécurité et la mise en œuvre d'une politique d'information impartiale afin de donner l'information juste et vérifiable aux populations, ainsi que l'intégration de la biosécurité dans les politiques sectorielles de notre pays.



Photo 3 : Un participant formulant sa préoccupation sur les risques potentiels liés à l'utilisation des OGM

L'information et la participation du public à la prise de décision

Le dernier exposé a été relatif à l'avant projet de texte réglementaire sur l'information et la participation du public à la prise de décision en matière de biotechnologie/biosécurité. Il a été présenté par la Directrice Générale de l'ANB. L'avant projet de décret qui est composé de six chapitres et 29 articles a été soumis à l'appréciation des participants. Il garantit l'accès à toute personne physique ou morale résident sur le territoire national l'information sur la biotechnologie et la biosécurité. Des canaux de participation du public à la prise de décision

ont aussi été présentés aux participants. Il s'agit de l'enquête publique, des enquêtes ordinaires, des consultations, des audiences publiques et du forum citoyen.

Le public a, par la voix du Président du Conseil Régional du Sahel remercié l'ANB pour la tenue de cette rencontre d'échanges qui lui a permis d'avoir des informations sur la biotechnologie moderne et son système de réglementation au Burkina Faso et de faire des suggestions sur l'avant-projet de texte réglementaire.